



Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale
20 décembre 2006
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 8^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 9 octobre 2006, à 15 heures

Présidente : M^{me} Intelmann (Présidente) (Estonie)
puis : M. Atiyanto (Vice-Président) (Indonésie)
puis : M^{me} Intelmann (Présidente) (Estonie)

Sommaire

Point 51 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

- b) Système financier international et développement (*suite*)
- c) Crise de la dette extérieure et développement (*suite*)
- d) Produits de base (*suite*)

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 51 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)

b) Système financier international et développement (suite) (A/61/136)

c) Crise de la dette extérieure et développement (suite) (A/61/152)

d) Produits de base (suite) (A/61/202)

1. **M. Le Roux** (Afrique du Sud), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souligne que des milliards de personnes continuent de vivre dans la faim et la pauvreté. Si l'on veut atteindre les objectifs de développement d'ici 2015, il y a lieu de donner suite aux engagements pris lors des sommets et des conférences des Nations Unies. Il est donc urgent de s'entendre sur des mesures multilatérales. Les institutions de Bretton Woods doivent jouer un rôle plus actif dans la formulation d'une stratégie mondiale d'élimination de la pauvreté et de la faim. Il est essentiel que les pays en développement aient davantage voix au chapitre dans leurs mécanismes de prise de décision et qu'ils y participent davantage. L'orateur réitère l'appel lancé par le Groupe pour qu'un train complet de mesures soit établi pour faire face à tous les grands enjeux dans des délais rigoureux.

2. Se déclarant préoccupé par les tendances en matière de conditionnalité prévalant au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale, l'orateur dit que l'aide aux pays en développement doit tenir dûment compte de la nécessité de leur laisser une marge de manœuvre politique et la liberté de concevoir des politiques conformes à leur situation propre et aux stratégies de développement nationales.

3. Les institutions financières internationales jouent un rôle crucial dans le suivi des économies des pays développés. Le récent accord conclu pour renforcer la surveillance du FMI a toute sa valeur mais des efforts plus poussés s'imposent si l'on veut assurer la stabilité de l'ensemble du système. Il est également urgent d'atténuer les répercussions de la volatilité excessive des mouvements de capitaux à court terme et d'améliorer la transparence des flux financiers ainsi que l'information sur ces flux. Les institutions financières internationales doivent donc adopter tout un éventail de moyens financiers permettant de répondre aux crises financières et à leur effet

contagieux. Enfin, la communauté internationale doit rechercher des mesures plus cohérentes et mieux coordonnées afin d'appuyer les efforts de développement national des pays en développement à revenu intermédiaire. Si l'on veut éliminer la pauvreté dans ces pays, il est urgent de trouver un équilibre entre les régimes économique, financier et commercial à l'échelle de la planète.

4. Le Groupe se félicite des progrès réalisés pour mettre en œuvre l'initiative d'allègement de la dette multilatérale et des mesures prises par le FMI, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement pour procéder à l'annulation de la dette mais souligne la nécessité de continuer de mettre l'accent sur les mécanismes de complémentarité et d'atteindre les objectifs fixés. Il faut également envisager des mesures et des initiatives complémentaires pour assurer la viabilité à long terme de la dette grâce à un financement accru sous forme de dons, l'annulation de toute la dette publique des pays pauvres très endettés et l'allègement ou la restructuration de la dette des pays en développement à faible revenu ou à revenu intermédiaire qui ne relèvent pas de l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE) ainsi que la recherche de mécanismes permettant de faire face globalement à leurs problèmes de dette. Les analyses de viabilité de la dette doivent se faire de manière souple et non pas présupposer des indicateurs subjectifs de gouvernance. Au contraire, il y a lieu de tenir compte des besoins de croissance et de développement à long terme des pays en développement.

5. Au sujet des produits de base, l'orateur dit qu'il est important d'assurer une contribution maximale de ce secteur à une croissance économique soutenue et à un développement durable. De nombreux pays en développement sont tributaires des produits de base. Malgré des hausses récentes de certains prix de ces produits, il est peu probable que la tendance à la baisse ait véritablement été inversée. Par ailleurs les difficultés rencontrées en ce qui concerne la capacité de l'offre et une participation effective aux chaînes de valorisation continuent d'empêcher de nombreux pays en développement de bénéficier pleinement de ces hausses.

6. Le Groupe relève avec inquiétude que le rapport du Secrétaire général sur les tendances et les perspectives mondiales concernant les produits de base (A/61/202) porte essentiellement sur l'échange Sud-

Sud de produits, alors que l'échange Nord-Sud reste le principal moyen de créer un marché mondial équitable. Le rapport n'évoque pas davantage la domination actuelle du Nord sur le marché des produits de base qui empêche les pays en développement d'accéder aux marchés. Le Groupe se préoccupe également de ce que le Groupe de travail international sur les produits de base instituée à la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XI) n'a toujours pas vu le jour faute de moyens financiers. Enfin, il lance un appel aux pays développés pour qu'ils s'efforcent de mettre rapidement et pleinement en œuvre le partenariat mondial pour le développement.

7. **M. Rosengren** (Finlande), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays en voie d'adhésion (Bulgarie et Roumanie), des pays candidats (Croatie), de l'ancienne République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, des pays participant au processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie) et en outre de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que, pour l'essentiel, la dynamique créée par le Consensus de Monterrey subsiste. L'Union européenne reste foncièrement attachée au partenariat mondial pour le développement qui est essentiel si l'on veut atteindre les objectifs communs de développement. Le suivi et la mise en œuvre des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement ont déjà été examinés lors de la réunion spéciale de haut niveau que le Conseil économique et social a tenue avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la CNUCED en avril et à nouveau à sa session de fond à Genève. L'Union européenne fonde de grands espoirs sur le prochain dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale en 2007. Il s'agit d'une occasion d'une importance capitale si l'on veut renforcer le partenariat mondial et favoriser l'échange de vues entre les principales parties prenantes.

8. Grâce à la forte croissance économique mondiale enregistrée ces dernières années, des millions de personnes ont pu être tirées de la pauvreté. Mais l'équité et un développement durable restent des défis majeurs à relever au même titre que le maintien de la stabilité macroéconomique, l'amélioration de la gestion du secteur financier public et le renforcement de la mobilisation des ressources nationales, d'un climat propice aux entreprises et d'une bonne

gouvernance. Pour atteindre les objectifs de développement convenus au plan international il faudra déployer davantage d'efforts sur tous les fronts. L'Union européenne se félicite de constater qu'un nombre croissant de pays ont adopté et continuent d'améliorer leurs Documents stratégiques de réduction de la pauvreté (PRSP), fournissant ainsi un cadre global à tous les acteurs. Une croissance économique fondée sur un secteur privé vigoureux, quoique essentielle, ne suffit pas à assurer un développement durable. Pour que ses effets bénéfiques durent elle doit être soutenue par un environnement viable. À cet égard, l'orateur accueille avec satisfaction les efforts actuellement déployés par le FMI pour redresser les déséquilibres mondiaux tout en soutenant la croissance mondiale. La croissance n'aura des répercussions bénéfiques pour l'ensemble de la population que si l'on se préoccupe des inégalités en matière de revenus et de répartition des revenus ainsi que de l'accès aux moyens de production, à la santé, à l'éducation et à l'emploi. Les personnes disposant de peu de moyens doivent être les moteurs et non pas des bénéficiaires passifs de la croissance. D'où la nécessité d'avoir un emploi productif et également l'importance de l'équité, de la cohésion sociale et de l'égalité entre les sexes.

9. Une bonne gouvernance est également fondamentale pour obtenir un développement durable. En application du Consensus européen pour le développement, l'Union européenne renforce ses mécanismes et ses partenariats afin de favoriser une bonne gouvernance qui implique non seulement de lutter contre la corruption mais également de respecter les droits de l'homme, d'adhérer aux principes démocratiques, de respecter l'état de droit et d'assurer une bonne gestion économique, financière, sociale et environnementale. Dans cet esprit, l'orateur se félicite de ce que la Banque mondiale étudie une stratégie pour renforcer l'accent mis sur la gouvernance.

10. S'agissant de l'aide, les membres de l'Union européenne ont adopté un calendrier visant à atteindre d'ici 2015 l'objectif consistant à consacrer 0,7 % de leur RNB à l'APD, l'objectif collectif intermédiaire étant de 0,56 % d'ici 2010. L'Union lance un appel à ses partenaires pour qu'ils suivent cet exemple. Les États membres de l'Union européenne et de la communauté européenne sont les fournisseurs nets d'APD les plus importants. La part de l'Union européenne devrait encore augmenter à l'avenir. L'Union s'est également engagée à consacrer la moitié

de cette augmentation à l'Afrique. Elle accorde également une très grande attention à la qualité de l'aide. Rappelant les engagements pris dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et les principes énoncés dans le Consensus européen pour le développement, le représentant de la Finlande dit que les institutions multilatérales et les organisations régionales doivent faire face à leurs responsabilités et continuer de rendre leur aide plus efficace et plus cohérente. La Déclaration de Paris ne donnera des résultats satisfaisants que si les donateurs et les bénéficiaires respectent leurs engagements. L'Union européenne joue également un rôle de premier plan dans les diverses initiatives concernant les nouvelles sources de financement. Elle salue tout particulièrement les initiatives volontaires. Les nouvelles initiatives en matière de financement doivent tenir compte des principes arrêtés dans la Déclaration de Paris et faire appel, dans toute la mesure possible, aux mécanismes de fourniture d'aide en place.

11. L'Union européenne regrette la suspension pendant l'année en cours du programme pour le développement de Doha qui est la principale priorité de sa politique commerciale; elle reste attachée aux principes de l'ouverture des marchés, d'une libéralisation progressive du commerce et d'un renforcement des règles multilatérales. Dans cet esprit, il faut regarder vers l'avenir et reconstruire. Les offres déjà sur la table doivent être retenues et des offres comparables faites. Tous les membres de l'OMC doivent se tenir prêts à rouvrir les négociations sur cette base dès que les circonstances le permettront. L'Union européenne, quant à elle, a à cœur d'obtenir des résultats qui permettent de réduire véritablement les tarifs douaniers et les subventions et d'obtenir de véritables nouveaux flux commerciaux. Elle veillera également à ce que le Cycle de Doha bénéficie aux pays les plus pauvres. L'aide pour le commerce reste une priorité quel que soit l'avenir des négociations de Doha. L'Union européenne accueille également avec satisfaction les rapports du groupe de travail sur le cadre intégré et de l'Équipe spéciale chargée de l'aide pour le commerce et est résolue à collaborer avec ses partenaires de l'OMC pour mettre en œuvre les recommandations qui se trouvent dans ces rapports. Les échanges Sud-Sud, un élément de plus en plus important du commerce mondial, donnent de nouvelles possibilités de développement. À cet égard, l'orateur se félicite de l'attention que l'Assemblée générale porte de manière continue aux produits de base. Il est

encourageant de voir qu'à l'heure actuelle les prix des produits de base sont plus stables et qu'ils ont même augmenté en termes réels. L'Union européenne, pour sa part, a entrepris d'importants efforts dans le cadre de son plan d'action sur les produits de base et du partenariat particulier Union européenne-Afrique sur le coton.

12. L'Union européenne appuie l'initiative PPTE et les efforts déployés pour mettre en œuvre l'initiative d'allègement de la dette multilatérale qui vise à aller plus avant dans l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et à sauvegarder à long terme les capacités financières des institutions financières internationales. L'Union accueille avec satisfaction la décision d'alléger la dette. Tout en reconnaissant les besoins financiers des pays en développement en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement, il est important de comprendre que les pays doivent adopter une approche prudente au moment de procéder à de nouveaux emprunts ou de décider des conditions préférentielles appropriées à fixer au moment d'accorder de nouvelles ressources, de manière à éviter d'en revenir à une charge de la dette insoutenable. Sur ce point, M. Rosengren se déclare satisfait des discussions qui ont lieu sur le renforcement du cadre de viabilité de la dette.

13. Les investissements étrangers directs constituent un complément important aux investissements nationaux. L'Union européenne se félicite de l'évolution récente des flux d'investissements étrangers directs depuis des pays en développement à revenu intermédiaire vers d'autres pays en développement. Pour assurer la poursuite et le renforcement de ces flux, d'autres efforts s'imposent afin d'assurer un climat d'investissement transparent, stable et prévisible. L'Union européenne, à cet égard, accueille avec satisfaction les partenariats secteur public-secteur privé et encourage les efforts vers une bonne gouvernance et une attitude citoyenne des entreprises. Les transferts de fonds des migrants peuvent certes constituer une contribution importante au développement mais ils ne doivent pas constituer un substitut à l'APD. Il faut également promouvoir des transferts de fonds moins coûteux et plus sûrs dans les pays d'origine et les pays d'accueil et faciliter l'impact sur le développement du pays d'origine grâce à des politiques et à un environnement institutionnel porteurs. S'agissant de la récente réunion annuelle des institutions de Bretton Woods, l'Union européenne

appuie la résolution sur les quotas et le droit de vote au FMI. Les deux grands objectifs sont d'une part de faire en sorte que la répartition des quotas tienne compte du poids économique des pays membres et de leur rôle dans l'économie mondiale ainsi que de leur capacité à contribuer financièrement et d'autre part de permettre aux pays à faible revenu de se faire mieux entendre. L'Union européenne souscrit résolument à une véritable participation des pays en développement et des pays en transition aux institutions financières internationales.

14. Enfin, rappelant la décision que l'Assemblée générale a prise dans la résolution 60/188 d'organiser une conférence internationale de suivi sur le financement du développement en 2008 ou 2009, l'orateur dit que l'Union européenne attend avec intérêt une résolution sur le financement du développement qui fixe les dates de cette conférence et d'autres modalités la concernant. Toutefois, les mécanismes en place mentionnés dans la résolution restent un élément important de l'examen de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey.

15. **M. Jenie** (Indonésie), parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), dit que l'on peut tirer deux conclusions du rapport du Secrétaire général sur le système financier international et le développement (A/61/136) : le système financier international continue de contribuer de manière essentielle à rendre les économies plus interdépendantes et interconnectées; et, même s'il est vrai que des mesures ont été prises pour relever les défis auxquels ce système a à faire face, davantage doit être fait.

16. Il se félicite que l'APD ait augmenté ces dernières années. D'après l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), les apports d'APD ont atteint 106,5 milliards de dollars en 2005 (soit 31,4 % d'augmentation par rapport à 2004) c'est-à-dire 0,34 % du RNB des pays développés. Mais ce montant englobe les engagements ponctuels, n'est pas encore également réparti et reste en dessous de la moitié de l'objectif de 0,7 %. L'ANASE est néanmoins heureuse que certains pays aient fixé des calendriers pour atteindre cet objectif de 0,7 % d'ici 2015. L'Union européenne a également fixé un objectif intermédiaire de 0,56 % d'ici 2010; le représentant de l'Indonésie exhorte tous les pays développés à faire de même.

17. Toutefois, ces efforts ne suffiront pas si des réformes ne sont pas apportées à l'architecture financière internationale. Même si l'ANASE soutient les efforts visant à améliorer la structure de gouvernance des institutions financières internationales, en particulier la récente révision des quotas au FMI, Les pays en développement restent sous-représentés. L'ANASE souligne l'intérêt qu'il y a à ce que le processus de réformes trop longtemps différé aille de l'avant et le besoin d'un engagement politique clair pour que des progrès soient faits lors de la deuxième étape.

18. Malgré une concurrence accrue, les pays de l'ANASE continuent d'attirer les investissements. En 2005, les flux d'investissements directs étrangers ont atteint le chiffre record de 38 milliards de dollars, tandis que le commerce extérieur atteignait presque celui de 1 billion de dollars en 2004. L'ANASE continuera de s'efforcer de faire de la région un marché intégré et transparent qui puisse servir d'ici 2015 de base de production internationale. À cet égard, l'Association s'est récemment entendue pour accélérer l'intégration économique en ramenant l'horizon fixé de 2020 à 2015. De gros efforts ont également été faits pour mettre en œuvre le Programme d'action de Vientiane de 2004.

19. On a certes enregistré une amélioration générale de la situation de la dette extérieure mais un fort endettement continue de peser sur de nombreux pays en développement, des rapports très élevés entre la dette extérieure et le PIB avec des déficits courants accablent un certain nombre de pays en développement à revenu intermédiaire et des risques inquiétants, notamment la hausse des prix du pétrole, menacent de contrecarrer les efforts des pays en développement pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il y a lieu de prendre des mesures et des initiatives supplémentaires afin de s'assurer que la dette sera viable à long terme, comme l'a souligné le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine. On doit permettre aux pays d'atteindre leurs buts de développement national sans qu'augmentent leurs taux d'endettement. Sur ce point, les analyses de la viabilité de la dette doivent tenir compte des besoins des pays en développement en vue de leur développement à long terme et non pas s'appuyer trop lourdement sur les indicateurs de gouvernance. La proposition tendant à mettre plus rapidement en œuvre l'initiative PPTE et l'initiative

d'allégement de la dette multilatérale – qui seraient toutes deux notablement renforcées grâce à l'application de mécanismes d'additionnalité – mérite d'être étudiée plus avant comme d'autres options novatrices telles que les systèmes d'échange de dette, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'élimination de la pauvreté, de la santé, de l'approvisionnement en eau potable et de la protection de l'environnement.

20. Le financement joue un rôle de plus en plus critique dans le développement et la viabilité de la dette. L'ANASE trouve encourageante l'évolution récente de la situation et est disposée à participer effectivement aux efforts faits pour donner suite aux engagements pris à Monterrey.

21. **M. Talbot** (Guyana), prenant la parole au nom du Groupe de Rio, dit que ce dernier appuie toutes les mesures favorisant la création d'un système financier international stable permettant de faire face aux défis du développement, notamment dans les pays en développement. Le Groupe note avec préoccupation que, bien que l'augmentation des investissements directs étrangers ait essentiellement fait suite à une activité accrue de fusions et d'acquisitions transfrontières, les investissements de création de capacités ont diminué, plus particulièrement en Amérique latine.

22. Dans ses délibérations sur la réforme du système financier international, l'ONU ne doit pas perdre de vue les considérations d'équité et de justice sociale et - de concert avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce, les institutions régionales et d'autres acteurs pertinents à tous les niveaux et dans tous les secteurs, devrait bâtir un consensus en faveur de réformes qui permettent de mettre en place un système financier et commercial international plus équitable, plus participatif, plus solide et plus stable.

23. On a besoin d'un partenariat au développement plus fort pour faciliter une coopération internationale accrue afin de supprimer les obstacles qui entravent la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il y a lieu de d'apporter en priorité une aide aux groupes vulnérables de pays, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

24. Le Groupe se félicite que le FMI ait procédé à une augmentation ad hoc des quotas pour la Chine, la Corée, le Mexique et la Turquie. Toutefois, le train de réformes actuel ne répond pas bien au problème fondamental de la sous-représentation des pays en développement et des mesures créatives doivent être prises pour qu'ils puissent se faire mieux entendre et participer davantage aux mécanismes internationaux de prise de décision et de normalisation dans le domaine économique.

25. Bien que la situation de la dette extérieure des pays en développement se soit globalement améliorée, certains pays et groupes de pays continuent de rencontrer des problèmes dans ce domaine. Par exemple, dans de nombreux pays à revenu intermédiaire appartenant à la région du Groupe de Rio le ratio entre la dette extérieure et le PIB reste très élevé avec de forts déficits courants. Il faut songer à des mécanismes efficaces d'allégement et de réduction de la dette, notamment des échanges de dettes.

26. Le Groupe de Rio est heureux que le commerce Sud-Sud s'accroisse et gagne en dynamisme mais regrette l'absence, dans le rapport du Secrétaire général sur les tendances et les perspectives concernant les produits de base (A/61/202), d'une analyse plus détaillée des échanges commerciaux Nord-Sud. Par ailleurs, étant donné le rôle essentiel que jouent les produits agricoles dans le commerce international des produits de base, le Groupe est gravement préoccupé par la suspension du Cycle de Doha et demande qu'il soit rapidement repris de manière à pouvoir, entre autres problèmes, corriger les graves distorsions dont le commerce mondial souffre en ce qui concerne les produits agricoles.

27. *M. Atiyanto (Indonésie), Vice-Président, prend la présidence.*

28. **M^{me} Ferrari** (Saint-Vincent-et-les Grenadines), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit qu'une réforme globale de l'architecture financière internationale s'impose si l'on veut que les pays en développement puissent mieux faire entendre leur voix et participer davantage à l'élaboration des politiques financières internationales.

29. La CARICOM prend connaissance avec satisfaction des indicateurs positifs sur les flux financiers figurant dans le document A/61/136. Cependant, ses États membres, comme d'autres petits pays à économie vulnérable, ont vu les investissements

directs étrangers, l'APD et le flux de capitaux baisser. Les gouvernements membres de la CARICOM ont commencé d'appliquer des politiques de promotion des investissements dans le souci de renverser ces tendances préoccupantes. Le succès de ces politiques dépendra en grande partie de la structure de l'architecture financière internationale.

30. Les pays de la CARICOM sont gravement touchés par la volatilité des flux financiers et sont très vulnérables aux chocs extérieurs. La volatilité qui caractérise l'économie mondiale est liée en partie aux politiques macroéconomiques des grands pays développés. La CARICOM se félicite donc de l'accord récemment conclu au FMI en vue d'un renforcement de la surveillance des politiques au moyen de consultations multilatérales.

31. Les États membres de la CARICOM trouvent encourageant que la situation de certains pays en développement en matière de dette extérieure se soit dans l'ensemble améliorée et estiment qu'il importe de faire en sorte que la tendance à la baisse se généralise. Une attention particulière devrait être accordée aux pays ayant des besoins spéciaux, tels que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits états insulaires en développement.

32. La communauté internationale devrait se préoccuper de la difficile situation qu'ont à supporter en matière de dette les pays à revenu intermédiaire, qui incluent la plupart des États membres de la CARICOM. Il y a lieu de tenir compte, entre autres, des circonstances propres à chaque pays ainsi que des changements fondamentaux provoqués dans la situation économique d'un pays par des catastrophes naturelles et par des changements dans les perspectives qu'offre la croissance mondiale, notamment des modifications des termes de l'échange, surtout dans les pays en développement tributaires des produits de base.

33. La CARICOM a constaté avec préoccupation que, malgré les hausses des prix de certains produits de base signalées, ces hausses ne sont pas suffisantes pour renverser la tendance à la baisse à long terme des prix réels. Une suspension prolongée des négociations commerciales de Doha risquerait de saper les possibilités d'une amélioration du fonctionnement des marchés mondiaux des produits agricoles et de mesures de soutien aux pays en développement. Il est urgent de traiter cette question et les pays développés devraient

donner l'exemple en s'attaquant aux déséquilibres commerciaux mondiaux. Il convient d'accorder une attention particulière à l'assistance technique et au renforcement des capacités, qui revêtent une importance critique si l'on veut améliorer la compétitivité des producteurs de produits de base.

34. **M. Ananiev** (Fédération de Russie) dit que, même si les tendances assez positives enregistrées l'année précédente en ce qui concerne les indicateurs d'endettement extérieur portent à un certain optimisme, sa délégation craint, comme le Secrétaire général, qu'une correction non coordonnée et désordonnée des déséquilibres des comptes courants à l'échelle mondiale ne menace la croissance économique globale, ce qui aurait de fortes répercussions négatives sur les exportations et l'accroissement du PIB des pays en développement, répercussions qui, à leur tour, risqueraient de déclencher une autre crise de la dette.

35. La délégation russe est d'accord pour dire que, même si l'intégration financière s'approfondit, la surveillance devrait essentiellement viser à assurer la stabilité globale du système financier international dans la mesure où cette stabilité est une condition essentielle d'un développement durable. La priorité doit être donnée à la prévention des crises financières, au renforcement des secteurs financiers et bancaires nationaux et à l'amélioration de leur système de réglementation et de contrôle.

36. L'orateur se félicite des efforts déployés pour élaborer des approches communes en vue du renforcement du système financier international, notamment dans le cadre d'un dialogue entre le Conseil économique et social, les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce, les institutions financières régionales, les commissions économiques régionales et le secteur privé.

37. La Fédération de Russie a déjà fait la preuve qu'elle était un partenaire fiable et responsable. C'est ainsi qu'elle a effectué sans tarder des versements au Fonds monétaire international et au Club de Paris et que, calculée en pourcentage du PIB, sa contribution à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés est la plus élevée effectuée par un donateur. Lorsque sa situation financière et économique s'améliorera et qu'elle aura réglé ses problèmes sociaux internes, la Fédération de Russie a l'intention de contribuer activement à la fourniture d'une aide internationale au développement. L'orateur cite des chiffres démontrant

que son pays a déjà annulé des parties importantes de la dette de pays africains et qu'il envisage d'annuler en totalité ou en partie d'importantes sommes supplémentaires. La Fédération de Russie a également continué de fournir des ressources à l'Association internationale de développement et prévoit d'apporter un soutien financier au Partenariat pour l'énergie du village planétaire.

38. En conclusion, l'orateur souligne l'intérêt que porte son pays à l'amélioration du fonctionnement des marchés des produits de base et à l'instauration de prix plus stables et prévisibles pour ces produits.

39. **M. Benmellouk** (Maroc) dit que sa délégation espère que l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés donnera de bons résultats et que des moyens importants seront mobilisés pour permettre aux pays à faible revenu très endettés de bénéficier de cette initiative. Dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée, les ressources libérées grâce à l'allègement de la dette, qui serviront aux dépenses publiques, devraient venir s'ajouter à l'aide actuelle comme celles obtenues grâce à l'initiative d'allègement de la dette multilatérale.

40. Le cadre de viabilité de la dette élaboré par la Banque mondiale et le FMI en faveur des pays à faible revenu devrait être souple et adapté aux besoins particuliers de ces pays. Les donateurs devraient fournir à ces pays des dons et des prêts supplémentaires hautement préférentiels qui leur permettent de financer des projets de développement d'une manière qui n'aggrave pas leurs indicateurs de la dette. L'orateur encourage tous les donateurs à fournir une aide efficace et prévisible et à l'aligner sur les stratégies des pays bénéficiaires. À cet égard, il y a lieu de mettre pleinement en œuvre la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide : appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle.

41. Afin que les objectifs du Millénaire pour le développement puissent être atteints sans provoquer de problèmes liés au service de la dette, les dons devraient représenter une partie importante de l'aide apportée à la plupart des pays bénéficiant de l'initiative PPTE. Les ressources libérées par l'allègement de la dette devraient être entièrement consacrées à la lutte contre la pauvreté et au développement humain ce qui signifie que les pays bénéficiant de cet allègement devraient accorder davantage d'attention à une bonne gouvernance et à une bonne utilisation de ces ressources et d'autres ressources.

42. **M. Nor-Eddine** (Algérie) souligne l'importance d'un système financier international stable et prévisible capable de favoriser la croissance, la réduction de la pauvreté, le développement durable et la justice économique et sociale, particulièrement dans les pays en développement les plus vulnérables. Ce système doit mobiliser les flux de capitaux internationaux et l'APD pour les pays en développement et alléger leur dette extérieure. Il doit également servir de base à un système commercial international ouvert, prévisible et non discriminatoire auquel il sera intimement lié.

43. La délégation algérienne se déclare préoccupée par l'augmentation des transferts nets de ressources financières des pays en développement vers les pays développés. Une étude approfondie s'impose afin de déterminer ce que devrait être un niveau adéquat de réserves de change pour que les montants dépassant ce niveau puissent être consacrés à des projets de développement productifs. Les pays en développement devraient être assurés d'avoir accès à des liquidités en temps de crise de façon à ne pas avoir à accumuler de réserves excessives.

44. Les réformes récemment entreprises par le FMI ne devraient pas seulement porter sur les quotas. L'accent devrait plutôt être mis sur des questions fondamentales telles qu'une bonne représentation des pays en développement. Le Consensus de Monterrey a souligné le besoin d'étendre et de renforcer la participation des pays en développement et des pays en transition à la prise de décision et à la normalisation.

45. La communauté internationale doit honorer son engagement d'aider les pays à faible revenu très endettés en annulant et allégeant leur dette. La délégation algérienne se félicite des mesures prises à ce jour par les partenaires au développement pour apporter ce type d'aide à 18 pays pauvres très endettés. La capacité des pays en développement les plus pauvres à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dépend d'un allègement supplémentaire de leur dette et d'un volume accru d'APD de la part de la communauté internationale. Par ailleurs, une surveillance internationale adéquate est essentielle pour mettre les économies vulnérables à l'abri des crises économiques.

46. **M. Leong** (Singapour) dit que le capital privé en est arrivé à dominer l'architecture financière mondiale et que des changements s'imposent au niveau international pour que l'on puisse gérer plus

efficacement les mouvements de capitaux, les déséquilibres à l'échelle mondiale et des marchés de capitaux de plus en plus sophistiqués dans le but de maximiser leurs effets positifs et d'atténuer les risques qu'ils comportent. Les divers problèmes à traiter sont les suivants : gouvernance, surveillance multilatérale, harmonisation des armes, transparence et prévention des crises. Certains pays en développement, particulièrement les pays les moins avancés, auront besoin d'aide pour faire face à un système financier en pleine évolution. La délégation singapourienne est satisfaite que le FMI ait récemment renforcé les droits de vote de certains pays et que la Banque mondiale et le FMI aient annoncé qu'ils envisageaient d'autres réformes.

47. Le capital, particulièrement les investissements directs étrangers, pourrait naturellement être aussi une force positive. Il génère de l'emploi, de la capacité de production, l'accès au marché et les transferts de technologie et les filières de production transfrontières donnent la possibilité aux investissements directs étrangers d'être plus largement distribués. Le Consensus de Monterrey et le Document final du Sommet mondial de 2005 fournissent des orientations sur la manière dont les pays en développement peuvent bénéficier des apports de capitaux et atténuer d'éventuels effets négatifs. Les pays doivent renforcer la gouvernance, créer un climat d'investissement attrayant et bâtir des secteurs financiers nationaux viables. Ils doivent également adapter leurs stratégies économiques aux circonstances qui leur sont propres. Par exemple, bien que Singapour ne contrôle pas les mouvements de capitaux, il gère activement son taux de change en utilisant un panier de monnaies pondéré en fonction des échanges.

48. Les pays asiatiques ont tiré des enseignements de la crise financière de 1997 : ils ont, d'une manière générale, restructuré leurs secteurs financiers, constitué des réserves en devises étrangères, réduit leur dette extérieure et adopté des taux de change plus souples, ce qui a permis une reprise progressive et une expansion de la croissance. Ces pays s'efforcent de renforcer la stabilité financière dans la région et l'orateur décrit diverses mesures prises par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) pour favoriser l'intégration monétaire et financière, en partie dans le but de créer une communauté économique régionale. Les gouvernements peuvent également améliorer

l'efficacité, réduire les coûts de financement et partager les risques en invitant le secteur privé à participer à la mise en place de l'infrastructure et ils peuvent rechercher un financement auprès des marchés de capitaux au lieu de faire appel exclusivement aux banques. Le capital privé mondial peut contribuer au développement si les pays s'attachent à l'intégrer de manière utile et cohérente dans les efforts de développement national.

49. **M. Adekanye** (Nigéria) dit que l'architecture financière internationale continue d'être faussée au détriment des pays en développement. Au lieu d'être un catalyseur de développement, le système financier international constitue un frein. Dans son rapport sur le système financier international et le développement (A/61/136) le Secrétaire général a une fois de plus souligné que les ressources continuent de quitter au même rythme les pays en développement vers les pays développés, contrairement aux attentes qui voulaient que les capitaux aillent des pays développés vers les pays en développement. Ce qui aggrave le problème c'est que bon nombre de pays en développement ont été contraints par les circonstances de se constituer d'énormes réserves extérieures pour se prémunir contre les chocs exogènes et l'instabilité financière. Cette situation est en grande partie due au fait que le FMI n'a pas réussi à jouer son rôle de prêteur afin de répondre en temps de crise aux besoins en matière de balance des paiements. L'impossibilité d'avoir recours aux capitaux du Fonds a amené les pays en développement à dépendre plus étroitement des marchés de capitaux ce qui a entraîné un accroissement constant des mouvements de capitaux privés alimenté par la quête de rendement dans les investissements internationaux et par l'attrait du risque dans une situation où les taux d'intérêt sont faibles et où il y a excédent de liquidités.

50. Le Nigéria se fait donc l'écho de l'appel lancé en faveur d'une action multilatérale qui corrige les déséquilibres mondiaux et souligne le besoin urgent de partager les responsabilités en matière de gestion des risques financiers. Le Nigéria prend note avec satisfaction de la décision prise par le FMI de procéder à un examen à mi-parcours de sa politique stratégique ainsi que de sa récente décision d'augmenter le quota de quatre pays sous-représentés. Mais cette décision ne résout pas de manière approfondie la question d'ensemble du droit de vote et de la participation des pays en développement, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne. Cette lacune doit être comblée

rapidement afin de donner une plus grande légitimité aux institutions de Bretton Woods dont les décisions ont une grande influence sur la vie de nombreuses personnes dans le monde et dont la transparence et l'obligation de rendre des comptes intéressent toutes les parties. Il est tout aussi important d'améliorer la situation du FMI en matière de surveillance et de contrôle des politiques financières, monétaires et fiscales et des politiques de change.

51. S'agissant de la crise de la dette extérieure, le Secrétaire général, dans son rapport sur l'évolution récente de la dette extérieure (A/61/152), relève une augmentation de 1,6 % de l'ensemble de la dette extérieure des pays en développement. Bien que cela traduise un ralentissement notable de l'accumulation de la dette, il est évident que les mesures tendant à obtenir une réduction de l'encours de la dette, grâce notamment à la constitution de réserves extérieures, d'emprunts nationaux et du rachat de la dette, ne sont pas viables. Le Nigéria reconnaît que le financement de la dette est un instrument nécessaire au développement et en fait il y fait appel mais il reconnaît les difficultés de gestion inhérentes et préconise un partenariat global plus robuste en matière de financement du développement, d'autant que l'initiative PPTTE ne permet pas de libérer suffisamment de ressources pour les besoins du développement.

52. En 2005, le Nigéria est finalement parvenu à un accord avec le Club de Paris au sujet de son problème tenace de dette extérieure. Comme le Secrétaire général l'a fait observer dans son rapport, le cas du Nigéria présente un certain nombre de particularités mais le pays est disposé à partager son expérience avec d'autres pays en développement. Il est vraiment nécessaire de s'arrêter sur les termes complexes qui régissent les dettes extérieures, qu'il s'agisse du traitement des arriérés, des intérêts et des intérêts en retard, des périodes de consolidation et des conditions de remboursement ou du procès-verbal agréé d'un arrangement négocié en vue de la restructuration et du rééchelonnement de la dette. Ces termes sont au centre des problèmes qui ont aggravé les crises de la dette extérieure. Lors du débat au prochain forum pour la coopération en matière de développement, il faudra mieux faire comprendre et apprécier aux partenaires au développement les effets négatifs du service de la dette extérieure eu égard aux termes complexes et durs imposés à sa gestion.

53. Le Nigéria, qui souscrit pleinement au principe de la bonne gouvernance, souligne la nécessité pour les agences de notation de faire connaître les méthodes, les déterminants et les variables utilisées dans leurs analyses. De même, il convient de s'efforcer de faire participer les pays en développement au Forum sur la stabilité financière et au Comité de Bâle pour la supervision bancaire au sein desquels quelques pays seulement fixent des normes et des codes d'application à vocation universelle. Enfin, il n'y a pas d'autre solution que de réformer l'architecture financière internationale pour la rendre plus équitable et plus représentative et pour permettre aux pays en développement d'avoir davantage voix au chapitre et de participer davantage à la prise de décisions dans les institutions financières internationales. Les pays en développement devraient également avoir, en matière d'établissement des politiques, une marge de manœuvre qui leur permette de se prononcer sur les politiques qui conviennent le mieux à leur situation, de les adopter et de les mettre en œuvre.

54. *M^{me} Intelmann (Estonie), Présidente, reprend la présidence.*

55. **M. Yuan Yuan** (Chine) note que, bien que ces dernières années le monde n'ait plus connu de crise financière à caractère systémique, les risques financiers n'ont pas diminué. Les déséquilibres qui s'aggravent en matière de développement mondial, la fragilité des systèmes financiers des pays en développement et les changements dans le contexte économique international ont amené le système financier international à relever de nouveaux défis. Les membres de la communauté internationale devraient renforcer dialogue et coopération afin de réformer le système financier international et de lui permettre rapidement à la fois de réagir plus efficacement aux crises financières et d'empêcher l'instabilité financière.

56. Les mécanismes de prise de décisions sur le système doivent être améliorés. Les pays développés devraient renforcer le dialogue et les consultations avec les pays en développement afin de mettre en place, selon des principes d'égalité et de bénéfice mutuel, un cadre décisionnel caractérisé par la coordination et la confiance mutuelle. Un effort particulier doit être fait pour aider les pays en développement à se bâtir une capacité financière qui leur permette de surmonter les risques financiers. En attendant, la représentation des pays en développement doit être renforcée à la Banque mondiale, au FMI et

dans d'autres enceintes financières dans le but de démocratiser les relations économiques internationales. La Chine se félicite de la décision récemment prise par le Conseil d'administration du FMI d'accorder des augmentations ponctuelles de quotas à quelques pays figurant parmi ceux qui étaient le plus manifestement sous-représentés.

57. Il y a également lieu d'améliorer les mécanismes de coordination des politiques financières internationales. Les grands pays industrialisés en particulier devraient renforcer la coordination, stabiliser les attentes des marchés grâce à un ajustement prudent et ordonné, assurer une relative stabilité des taux de change entre les principales monnaies de réserve, et promouvoir une correction méthodique des déséquilibres mondiaux. Par ailleurs, les institutions financières internationales devraient renforcer le contrôle des politiques fiscales des pays dont les monnaies figurent parmi les grandes monnaies de réserve, s'attacher à suivre et à contrôler les flux de capitaux à court terme afin de les orienter de manière rationnelle, parfaire les règles des grandes sociétés financières, promouvoir et renforcer la coordination des efforts de contrôle financier international et créer des pare-fous contre les risques financiers systémiques.

58. Alléger la charge de la dette est une importante condition préalable à l'élimination de la pauvreté et au développement économique dans de nombreux pays en développement, notamment les moins avancés. Le problème a des racines historiques et politiques qui remontent très loin et est directement lié à l'ordre économique international injuste et irrationnel qui règne. La communauté internationale doit apporter une aide importante aux pays en développement pour les faire sortir une fois pour toutes du cercle vicieux de la dette.

59. Les pays développés doivent s'efforcer activement de s'acquitter de leurs engagements en matière d'APD, comme le prévoient le Consensus de Monterrey et le Document final du Sommet mondial de 2005, en augmentant l'aide apportée et en la rendant plus efficace. Étant donné que la mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale lancée par le Groupe des Huit en 2005 enregistre des progrès réguliers, les pays doivent intensifier leurs efforts pour garantir l'additionnalité des fonds consacrés à l'allègement de la dette.

60. Les institutions internationales et régionales doivent respecter le principe de la non-politisation, s'attacher à lutter contre la pauvreté et à favoriser le développement et aider les pays en développement à renforcer leurs capacités et à parvenir à un allègement de la dette et à leur développement économique et social. Lorsqu'elles apportent des conseils en matière de politiques et une aide financière, les institutions multilatérales doivent tenir compte des besoins spéciaux et des capacités d'exécution des pays en développement et fonder leurs propositions en faveur du développement sur les conditions locales. Il est important de ne pas se contenter de copier les modèles des pays développés et de ne pas mettre l'accent sur la gouvernance et sur la lutte contre la corruption au détriment de la lutte contre la pauvreté, du développement et d'autres questions plus urgentes.

61. En sa qualité de pays en développement, la Chine a toujours attaché de l'importance au problème de la dette et a, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, apporté une assistance aux autres pays en développement fondée sur un total respect des besoins et du pouvoir de décision des bénéficiaires. Il s'agit avant tout de compléter les fonds de développement de ces pays, de promouvoir leur développement économique et social local et de renforcer leur capacité de développement. La Chine s'efforce également de proposer un allègement à grande échelle de la dette. À ce jour, elle a annulé 208 dettes que 46 pays en développement avaient envers elle. Au Sommet mondial de 2005, le Président Hu Jintao a annoncé une série de nouvelles mesures visant à aider d'autres pays en développement à accélérer leur développement, notamment : régime de droits nuls, réduction et annulation de la dette, prêts préférentiels, coopération en matière de santé publique et formation des ressources humaines.

62. La reprise des prix des produits de base depuis 2003 contribue à la croissance économique des pays en développement, particulièrement des pays les moins avancés. Les problèmes que rencontrent ces pays en matière de produits de base méritent l'attention de la communauté internationale. La suspension du Cycle de Doha pour le développement a laissé de côté beaucoup de sujets de préoccupation propres à ces pays notamment la réduction des subventions agricoles nationales pratiquées par les pays développés. La Chine espère que tous les membres de l'OMC feront preuve de bonne foi au plan politique et que le Cycle

de Doha reprendra afin qu'un accord commercial multilatéral équilibré, conforme à l'esprit du programme de Doha pour le développement puisse finalement être conclu.

63. Depuis 1992, la Chine a réduit progressivement les droits de douane moyens qu'elle applique aux produits agricoles, en les faisant passer tout dernièrement à 15,35 % en 2005 ce qui constitue de sa part une contribution notable à la promotion du commerce mondial. Elle continuera activement de promouvoir le commerce Sud-Sud, d'accroître les échanges avec les autres pays en développement et d'appuyer leurs efforts pour obtenir une expansion commerciale qui leur permette de réaliser leur développement économique et d'éliminer la pauvreté.

64. **M. Chowdhury** (Bangladesh) fait observer que, malgré de nombreuses initiatives, la dette extérieure des pays en développement continue d'augmenter et a atteint 2 billions 800 milliards de dollars des États-Unis en 2005. C'est dans les pays en développement que résident la plupart des pauvres du monde et leurs responsables politiques se trouvent confrontés à un dilemme au moment d'utiliser leurs maigres ressources pour assurer le service de la dette alors que les besoins sont énormes dans les secteurs sociaux.

65. L'initiative d'allègement de la dette multilatérale des institutions de Bretton Woods doit être accueillie avec satisfaction. Toutefois, environ la moitié des pays pouvant prétendre à cet allègement n'a pas encore bénéficié de l'allègement prévu par l'initiative PPTE. Ce bénéfice doit être étendu, avant que la clause d'extinction ne prenne effet le 31 décembre 2006, à tous les pays les moins avancés sans que ceux-ci fassent l'objet d'aucune sélection fondée sur des critères politiques. De nombreux pays pauvres très endettés continuent d'avoir une dette insupportable mais l'initiative PPTE ne constitue pas la seule solution. Le Groupe d'évaluation indépendante de la Banque mondiale sur les PPTE a constaté que l'allègement de la dette ne pouvait en lui-même garantir à cette dernière des niveaux viables. Il faut prendre également des mesures sérieuses pour améliorer la capacité de remboursement des pays, en apportant notamment des améliorations durables à la diversification des exportations.

66. Le système de réserves international actuel est inéquitable et inefficace. D'après les chiffres découlant de la Composition en devises des réserves de change

(COFER) du FMI, le total des réserves détenues par les pays en développement s'élève à 3 billions 260 milliards de dollars des États-Unis, soit 71 % du total des réserves mondiales. Tandis que ces réserves demeurent presque inactives, les pays en développement empruntent à des taux d'intérêt très élevés pour financer leur propre développement. Cette situation doit être renversée. Le système financier international doit adopter un mécanisme garantissant les réserves de change en permettant aux pays les moins avancés d'emprunter à un taux d'intérêt nul contre leurs propres réserves.

67. Les pays en développement sont sérieusement sous-représentés au sein des institutions de Bretton Woods et une nouvelle formule de quotas est nécessaire pour traduire plus exactement leur droit légitime à se faire entendre. On a finalement reconnu le besoin de modifier la représentation et la répartition des quotas et l'augmentation ad hoc de quotas accordée à quelques pays est la bienvenue. Mais, pour tenir compte des circonstances propres aux pays à faible revenu, une forte augmentation des votes de base s'impose. Une pondération particulière doit également être accordée aux pays les moins avancés car leurs voix sont d'une importance critique.

68. Le Groupe de la Banque mondiale doit s'efforcer davantage d'appuyer la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement grâce à un apport accru d'aide et à une meilleure harmonisation entre les partenaires au développement. Pour ce qui est des pays les plus pauvres, l'APD doit prendre la forme d'un mécanisme fondé exclusivement sur des domaines qui ne soient assortis d'aucune conditionnalité. Les pays en développement doivent bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre politique. Le Document final du Sommet de 2005 donne vie à l'engagement pris par la communauté mondiale de favoriser un financement viable de la dette et un allègement de la dette extérieure et recommande d'annuler la dette, d'améliorer la qualité et la quantité de l'aide, d'assurer des échanges commerciaux plus équitables et de donner aux pays en développement davantage voix au chapitre dans le cadre des mécanismes de prise de décision existant au sein des institutions financières internationales. Tant que ces mesures n'auront pas été adoptées et que les bienfaits de la mondialisation n'auront pas été redistribués, le concept de mondialisation courra le risque d'être rejeté par le monde en développement.

69. **M. Chandrappan** (Inde) fait observer que les perspectives de croissance mondiale pour 2006 se sont améliorées ces derniers mois et que le scénario de croissance a une base plus large. Toutefois, les risques d'aggravation que font courir les pressions inflationnistes, les prix élevés et volatiles du pétrole et un dénouement désordonné des déséquilibres mondiaux n'ont pas disparu. Les inégalités croissantes en matière de revenus entre les pays développés et les pays en développement et un protectionnisme accru dû à l'effondrement du Cycle de Doha sont d'autres sujets de préoccupation. La communauté internationale a actuellement à faire face à un double défi : atténuer les risques d'aggravation particuliers qui pourraient affaiblir les perspectives de croissance à moyen terme et tirer profit du scénario de légère croissance pour favoriser le programme de développement au sens large.

70. Le creusement des déséquilibres mondiaux continue de faire courir un risque majeur à la croissance et à la stabilité mondiales et, par voie de conséquence, aux perspectives de développement des pays en développement. Les déséquilibres actuels sont sous-tendus par des problèmes structurels fondamentaux qu'il est impératif de corriger. La Banque mondiale et le FMI se sont écartés d'un de leurs objectifs initiaux – une gestion keynésienne de la demande pour maintenir de hauts niveaux d'emplois – et de la mission consistant à libérer le monde de la pauvreté. Ce n'est donc pas une coïncidence si au Sommet mondial de 2005 les dirigeants mondiaux ont souligné que mieux faire entendre la voix des pays en développement au sein des institutions de Bretton Woods et leur permettre d'y jouer un plus grand rôle restent un souci permanent.

71. La Banque mondiale doit rester inébranlable dans sa mission et sa stratégie doit continuer de s'inscrire dans l'approche historique axée sur le développement. La gouvernance ne doit pas se substituer aux importants objectifs de développement, elle doit constituer un moyen pour y parvenir. Il importe au plus haut point d'éviter une approche séquentielle prévoyant qu'il faut améliorer la gouvernance avant de s'attaquer au programme de développement.

72. Malgré une amélioration générale de la situation de la dette extérieure, un grand nombre de pays continuent d'être lourdement endettés. Une augmentation notable de l'aide s'impose. Plusieurs pays en développement continuent d'être tributaires

des recettes des exportations de produits de base; malgré la récente hausse des prix de certains produits de base, les causes fondamentales qui sous-tendent la tendance à la baisse des prix n'ont pas été corrigées. Même s'il est vrai que les échanges Sud-Sud des produits de base offrent quelques possibilités, les pays développés continuent d'importer près de deux tiers des produits de base autres que le pétrole et continueront d'exercer une influence dominante en jouant un rôle crucial dans l'amélioration des conditions propres aux marchés internationaux de produits de base. Il serait utile que la Commission consacre une session à une analyse détaillée des facteurs susceptibles d'aider à établir sur les marchés internationaux des produits de base des conditions favorables aux pays en développement. Après la suspension du Cycle de Doha, les distorsions provoquées dans la production et le commerce des produits agricoles par les hauts niveaux de subvention et de production que l'on trouve dans de nombreux pays développés se maintiendront ce qui entravera fortement une bonne partie du développement fondé sur les produits de base et les efforts de diversification déployés par de nombreux pays en développement. En outre, il y a lieu de corriger d'urgence la pénurie de moyens dont souffre la CNUCED pour que celle-ci puisse donner suite à sa décision de créer un groupe de travail international sur les produits de base.

73. Au Sommet mondial de 2005 on a répété que l'ONU devait jouer un rôle fondamental dans le domaine du développement, notamment en favorisant à l'échelle du système une coordination qui permette d'aller de l'avant dans la mise en œuvre du programme pour le développement. L'Organisation doit donner des orientations pour que les systèmes internationaux financier, monétaire et commercial puissent être réformés en profondeur et pour que la mise en œuvre du programme pour le développement puisse être facilitée. Le Conseil économique et social doit être renforcé pour qu'il puisse s'acquitter efficacement de ses fonctions, notamment en évaluant régulièrement le fonctionnement des institutions internationales financières, monétaires et commerciales.

74. **M^{me} Enkhsetseg** (Mongolie) dit que la reprise que connaissent les prix des produits de base depuis trois ans a eu dans l'ensemble un effet positif sur la plupart des pays en développement exportant ces produits. Les échanges Sud-Sud sont devenus un élément appréciable du commerce mondial des produits

de base et il convient de tirer pleinement partie de ce nouveau dynamisme en faveur du développement et de la réduction de la pauvreté. Cependant, selon les produits dont ils font le commerce, de nombreux pays en développement sont ou ne sont pas en mesure de bénéficier pleinement des actuelles tendances positives. L'ONU a encore beaucoup à faire, notamment la CNUCED, pour aider les pays en développement tributaires des produits de base en leur apportant une assistance technique pour élaborer des politiques et renforcer leurs capacités, particulièrement dans le but de leur permettre de s'adapter aux exigences d'un commerce Sud-Sud en expansion.

75. Un certain nombre d'importantes recommandations à moyen et long terme formulées lors de la Réunion des personnalités chargées d'étudier les questions relatives aux produits de base qui s'est tenue en septembre 2003 n'ont pas encore été mises en œuvre. Elles portent sur d'importants domaines tels que les systèmes de financement compensatoire, le renforcement des capacités afin d'améliorer l'offre, le partage des expériences en matière de politique régissant les produits de base, le renforcement des institutions chargées de la gestion fiscale des recettes tirées des produits de base, la gestion fondée sur le jeu du marché des risques de cours des produits de base et la diversification de la capacité de production.

76. De nombreux pays en développement tributaires des produits de base n'ont pas la capacité nécessaire pour bénéficier d'éventuelles ouvertures de marché. De ce fait, l'aide au renforcement de la capacité de l'offre dans le secteur des produits de base devrait faire partie intégrante de l'assistance internationale fournie à ces pays. Cette aide devrait inclure une aide au niveau des décideurs pour la conception et la mise en œuvre de stratégies, de politiques et de mesures tendant à un développement et à une diversification reposant sur les produits de base ainsi qu'une amélioration des capacités nationales de recherche-développement compte tenu des besoins et du potentiel de chaque pays. Les questions relatives aux produits de base doivent devenir explicitement un des éléments des stratégies de lutte contre la pauvreté.

77. La Mongolie est également convaincue que la mise en place rapide d'un Fonds de diversification des exportations pourrait renforcer la capacité des pays à s'extraire d'une dépendance excessive à l'égard de quelques produits de base. Dans l'intervalle, le Fonds commun pour les produits de base déjà en place devrait

être encore renforcé et amélioré afin que les dispositions pertinentes du Document final du Sommet mondial de 2005 puissent être mises en œuvre. La Mongolie étudie actuellement la possibilité de prendre part au projet pertinent du Fonds commun pour les produits de base visant à améliorer et à diversifier la production et le commerce de ces produits.

78. La Mongolie accorde un haut rang de priorité au développement de son secteur des produits de base car le pays est très tributaire de quelques produits tant à l'exportation qu'à l'importation. Ses principales exportations sont le cachemire et les produits miniers, principalement le cuivre et l'or, tandis que ses importations sont dominées par le pétrole. Aussi, les effets des récentes tendances enregistrées dans les prix des produits de base, marqués par une hausse des prix aussi bien des minéraux que des hydrocarbures, ont-ils été mitigés. Le Gouvernement s'est néanmoins efforcé de convertir les recettes d'exportation découlant des récentes hausses des prix des minéraux en gains pour le développement en adoptant des mesures de lutte contre la pauvreté et de création de revenus à effet rapide, dans le cadre de ses objectifs nationaux du Millénaire pour le développement. Une gestion responsable des ressources naturelles visant à un développement à long terme du pays continuera d'être une priorité centrale.

79. Le Gouvernement a pris un certain nombre de dispositions pour étendre les marchés d'exportation des produits de base et pour attirer davantage d'investissements étrangers dans le secteur minier en s'engageant notamment à mettre en œuvre l'initiative pour la transparence dans les industries extractives conçue pour assurer une plus grande transparence des conditions financières attachées aux investissements dans le secteur minier. De plus, des mesures sont prises au plan des politiques générales pour faire que le pays soit moins tributaire de l'exportation de quelques produits de base grâce aux efforts de diversification, à un meilleur traitement des produits de base primaires et à l'augmentation de la part des produits agricoles dans les exportations.

80. **M. Godo** (Kenya) regrette que, depuis l'adoption du Consensus de Monterrey, très peu ait été fait en termes de respect des engagements en matière d'APD, d'investissements directs étrangers, de libéralisation du commerce de la dette extérieure et des produits de base. Les pays en développement sont encore aux prises avec une extrême pauvreté et avec d'autres

problèmes liés au sous-développement, notamment le chômage et la charge de la dette.

81. Lorsqu'ils honorent leurs engagements en matière d'APD, les partenaires au développement doivent donner la préférence aux dons plutôt qu'aux prêts et l'APD devrait être consacrée aux priorités et aux besoins déterminés par les pays en développement eux-mêmes. Le détournement des maigres ressources du financement de l'infrastructure et des dépenses sociales vers le service de la dette va à l'encontre des efforts déployés par les pays en développement pour atteindre leurs objectifs de développement.

82. Dans le domaine du commerce international, il faut aller de l'avant dans les négociations sur l'agriculture, l'accès aux marchés non agricoles et aux services, compte tenu des besoins particuliers des pays en développement. Par ailleurs, il y aura lieu de traiter dans les futurs accords des problèmes réels rencontrés par ces pays en ce qui concerne l'érosion des préférences. Les pays ne tirent pas tous les mêmes avantages de la hausse des prix des produits de base car le bénéfice effectif dépend de la composition des exportations de ces produits. La plupart des pays en développement exportent des matières premières ou des demi-produits pour lesquels les prix élevés offerts sur le marché mondial ne sont pas élevés. La délégation kenyane demande donc l'application du Plan d'action d'Arusha sur les produits de base africains, la création du Groupe de travail international sur les produits de base proposé et l'adoption d'autres initiatives tendant à résoudre les problèmes propres au commerce des produits de base. Elle se félicite des récentes initiatives prises pour réformer au niveau international les mécanismes de prise de décision dans les domaines financier et économique. Les politiques macroéconomiques ne peuvent aboutir que si la gouvernance du système financier international est marquée au coin de la cohérence et de l'équité.

83. **M. Kapoma** (Zambie) dit que les efforts déployés au plan national doivent être complétés par ceux réalisés au niveau international et que les pays en développement doivent continuer de mettre en œuvre des politiques de gestion macroéconomique et des plans de développement prudents qui ne soient pas seulement favorables aux pauvres mais visent également à tirer avantage des possibilités extérieures.

84. Les efforts faits par certains pays développés pour respecter les engagements pris à l'égard des pays

en développement sont louables et l'orateur rend hommage au Groupe des Huit pour sa politique d'annulation de la dette, une initiative dont la Zambie a bénéficié. Les économies réalisées aideront beaucoup à faire face aux défis qu'implique la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

85. Grâce à une meilleure gestion macroéconomique, la Zambie a fait des progrès dans l'accomplissement des engagements qu'elle a pris dans le cadre du Programme d'action de Bruxelles. Le produit national brut réel atteint une moyenne de 4,7 % ce qui se traduit par un revenu par habitant positif tandis que le niveau d'inflation est tombé à une valeur à un seul chiffre en 2006. L'emprunt public national a diminué ce qui a contribué à faire baisser les taux d'intérêt et a eu un effet de catalyseur sur les investissements du secteur privé. Les exportations ont augmenté de 129 % en 2005 et les exportations non traditionnelles ont enregistré une augmentation moyenne annuelle de 18 %.

86. Néanmoins, il faut que la Zambie fasse davantage d'efforts pour parvenir à un taux de croissance élevée et durable, pour renforcer la facilitation et la diversification des exportations, pour étendre l'infrastructure économique, et pour améliorer d'urgence les capacités en ressources humaines. Le Gouvernement doit également s'efforcer d'accélérer les réformes structurelles, d'améliorer la gestion de l'aide et de faire cesser les dommages à l'environnement tout en assurant l'utilisation durable des ressources naturelles et en continuant de réduire la dette extérieure de la Zambie.

87. La tendance à la hausse des prix du pétrole et la suspension du Cycle de Doha sont regrettables. Le commerce joue un rôle de catalyseur du développement du secteur privé ce qui à son tour crée des débouchés en matière d'emploi et atténue la pauvreté. Afin de sortir de la pauvreté et de parvenir à un développement significatif, les pays en développement doivent élaborer des politiques et des stratégies et dégager des ressources en faveur des pauvres et en faveur de la création de richesses. De leur côté, leurs partenaires au développement doivent respecter les engagements pris dans diverses enceintes internationales.

88. **M^{me} Osman** (Soudan) dit que la dette extérieure de son pays atteint au total le montant de 27,7 milliards de dollars, l'encours de la dette étant évalué à 690 % de la moyenne sur trois ans des

exportations de biens et de services. Le total de la dette extérieure représentait 87,7 % du PIB en 2005 contre 390 % en 1995. Des obligations excessives en matière de service de la dette réduisent la capacité du Soudan d'effectuer les remboursements dus ce qui se traduit par une accumulation d'arriérés. La charge de la dette entrave par ailleurs les efforts faits par le Soudan pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de l'Accord pour la paix globale et de l'Accord de paix du Darfour, ce qui sape gravement les efforts faits par le Gouvernement en matière de reconstruction, de remise en état, de réinstallation, de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi que les efforts pour atteindre les objectifs de développement convenus au plan international.

89. Le Soudan n'en a pas moins effectué une large gamme de réformes économiques, sociales et politiques et a entrepris de libéraliser le commerce, de procéder à la privatisation et de réformer le système bancaire. Une bonne gestion du budget et une création accrue de revenu ont abouti à une réduction spectaculaire de l'inflation qui est passée de 130 % en 1996 à 8,4 % en 2005. On a enregistré une croissance correspondante du PIB qui est passée de 6 % en 1997 à plus de 8 % en 2005. Toutes ces réformes ont été effectuées sans aucun soutien financier international.

90. Le Soudan est en train d'achever la première phase de sa stratégie de lutte contre la pauvreté mais se trouve confronté à des difficultés qui ont contrarié ses efforts notamment le problème prioritaire de rétablissement de la paix, le renforcement des capacités institutionnelles et une meilleure coordination avec les pays partenaires. Par ailleurs, malgré les politiques économiques rationnelles adoptées par le Gouvernement, le Soudan n'a bénéficié d'aucune des initiatives en matière d'allègement de la dette. Cet allègement étant susceptible de libérer des ressources et d'atténuer les difficultés économiques, on ne saurait trop souligner le rôle qu'il pourrait jouer en matière d'obtention d'une paix durable, de développement et de prévention des conflits. Le Soudan renouvelle son appel à la communauté internationale pour que celle-ci accélère ses efforts en vue d'une annulation de sa dette et de la suppression des conditions dont ce processus est assorti.

91. **M. Tun** (Myanmar) pense aussi qu'il convient de réformer l'architecture financière internationale pour donner davantage voix au chapitre aux pays en développement et leur permettre de participer

activement à la prise de décision au sein des institutions de Bretton Woods. Le système de conditionnalité appliqué aux prêts reste préoccupant. De nouvelles lignes directrices du FMI ont quelque peu atténué ce problème mais l'application de conditionnalités par la Banque mondiale reste inquiétante. Les institutions financières internationales doivent accorder aux pays une marge de manœuvre et une souplesse politiques adéquates ainsi que toute liberté pour agir en fonction de leur situation nationale et de leur stratégie de développement.

92. Tout en notant que l'ADP a augmenté au total de 31,4 % 2005 et en se félicitant des décisions récemment prises en matière d'allègement et d'annulation de la dette, l'orateur réitère la position de son gouvernement sur le rapport entre la viabilité de la dette et la capacité d'atteindre les objectifs nationaux de développement. Un meilleur accès aux marchés pour les exportations des pays en développement et d'autres mesures visant à renforcer la capacité de production revêtent une importance cruciale si l'on veut que la dette soit viable.

93. La suspension des négociations commerciales de Doha retardera les améliorations tant attendues sur le marché mondial des produits agricoles dont de nombreux pays en développement sont très tributaires. Étant donné qu'il est nécessaire de mettre en place des arrangements internationaux efficaces pour résoudre le problème de la faiblesse et de la volatilité des prix des produits de base, le représentant du Myanmar est encouragé de constater que l'indice des prix internationaux de ces produits est remonté pour atteindre une valeur de 187 en 2006 après avoir enregistré une forte baisse entre 1997 et 2003.

94. Les pays en développement sont conscients d'être responsables de leur propre développement mais la mise en œuvre de l'engagement pris en matière de partenariat mondial est également cruciale si l'on veut aider les pays à s'assurer une croissance économique et un développement durables.

95. **M. Tameo** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) dit que la communauté internationale doit veiller à ce que les systèmes monétaire, financier et commercial soient ouverts, équitables et non exclusifs. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est très préoccupée par l'absence de progrès dans la réforme de l'architecture financière internationale qui devrait viser à permettre aux pays en développement de participer effectivement à la prise

des décisions économiques et aux mécanismes de normalisation existant dans les institutions de Bretton Woods et d'autres organismes économiques et financiers.

96. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est connue pour avoir respecté ses engagements en matière de service de la dette. Dernièrement, les gains tirés de la hausse des prix des produits de base l'ont aidé à assumer ses remboursements même si l'utilisation de ses faibles ressources à cette fin l'a empêchée de consacrer des fonds, dont le besoin se faisait cruellement sentir, à la mise en place d'infrastructures et à la fourniture de services, notamment de santé et d'éducation.

97. La Papouasie-Nouvelle-Guinée souscrit aux approches novatrices élaborée en faveur des pays en développement avec l'assistance de la communauté internationale, notamment les initiatives d'échange de dettes, les initiatives financières reposant sur des dons et les propositions tendant à résoudre la crise de la dette à laquelle les pays en développement se trouvent confrontés.

98. **M. Blas** (Philippines) dit que le remboursement de la dette gêne les pays en développement dans leurs efforts pour appliquer des stratégies de lutte contre la pauvreté et de croissance économique. Il donne comme exemples de risques susceptibles de placer dans des situations difficiles les pays prisonniers du cycle de la dette la hausse des taux d'intérêt, les fluctuations des taux de change et les événements imprévus. Les pays qui se sont trouvés dans l'impossibilité de respecter leurs obligations en matière de remboursement sont placés face à un dilemme : se retrouver en défaut ou perdre leur souveraineté économique.

99. Il conviendrait de mettre en place un cadre juridique qui détermine le sort des pays dans l'incapacité de rembourser leurs dettes selon des modalités permettant de restructurer la dette de manière équitable, efficace et rapide, en proposant par exemple de nouvelles sources de financement avec partage des risques et des emprunts prudents qui mettent l'accent sur l'importance de la mobilisation des ressources intérieures.

100. **M. Lawrence** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation voit dans le transfert de ressources entre pays en développement et pays développés plutôt qu'un problème un signe positif dont il faut se réjouir. Une des explications le plus couramment fournies est que cette sortie de ressources traduit le remboursement

de la dette. Une explication plus gênante quoique compréhensible est que le secteur financier national des pays en développement n'assure pas le niveau de stabilité et de transparence nécessaire pour retenir les investissements et en attirer de nouveaux. Comme le Secrétaire général relève dans son rapport, ces mouvements font suite à une augmentation des exportations et à une hausse de prix du pétrole et d'autres produits de base; certains des pays qui ont protesté contre ce phénomène ont en fait bénéficié de la hausse des prix du pétrole.

101. Les États Membres devraient mettre en place un environnement favorable au développement comme condition préalable si l'on veut mobiliser des ressources financières nationales et attirer des investissements directs étrangers. Les États peuvent acquérir la capacité de se défendre contre les risques financiers en suivant des politiques macroéconomique rationnelles et en entretenant un secteur financier en bonne santé.

Organisation des travaux

102. **M^{me} Pliner** (Secrétaire de la Commission) annonce la création de Lotus QuickPlace, un espace de travail virtuel sûr via Internet, qui facilite la collaboration entre les membres de la Commission.

La séance est levée à 18 heures.